

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Tourbillon de Soleil Inc.	Numéro de permis 2015025	Date d'inspection Le 30 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie Tourbillon de Soleil Inc.		Numéro de téléphone (506) 826-2796	
Adresse 464 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse pendant la visite.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont menés chaque mois.
- Un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels, porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est rangé séparément pour chaque enfant.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations: jeu extérieur, lavage des mains et le diner
- Discussions avec l'éducatrice concernant le terrain de jeu.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 janvier 2023

Date

original signé par
Fanie Fontaine

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 janvier 2023

Date